



Directive 575 (2001)¹

Esclavage domestique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée se réfère à sa [Recommandation 1523 \(2001\)](#) relative à l'esclavage domestique et charge sa commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de suivre attentivement les progrès accomplis en la matière, et de lui en faire rapport dans deux ans.

1. Discussion par l'Assemblée le 26 juin 2001 (18e séance) (voir [Doc. 9102](#), rapport de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, rapporteur: M. Connor; et [Doc. 9136](#), avis de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille, rapporteur: Mme Belohorská). Texte adopté par l'Assemblée le 26 juin 2001 (18e séance).

